

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1625

25 juin 2014

SOMMAIRE

Armeria	77966	Sitinvest S.A.	77957
BPS Luxembourg S.à r.l.	77987	Sitinvest S.A.	77961
Colony Retail Europe III S.à r.l.	77963	Sitinvest S.A.	77961
Copernicus General Partner S.à r.l.	77997	Sivato Holding S.à r.l.	77957
Deka Vienne Rocher SARL	77999	SLCO SA	77959
E&C Global Consultants S.à r.l.	77974	Sofinter	77962
RBS Global Banking (Luxembourg) S.A.	77954	Sofinter-BDO	77962
Rolby Holding S.à r.l.	77954	Sonterra Finance S.à.r.l.	77957
RPSE Lunghezza S.à r.l.	77954	Sound Holdings FP	77958
RSI S.A.	77955	Southall Holding S.à r.l.	77961
Ryght Europe S.A.	77955	Superior SPF	77961
Sabian Properties S.A.	77962	Swan Walk S.à r.l.	77958
S.C. Investments Holding S.A.	77955	Syniverse Asia Finance Holdings S.à r.l. ..	77958
Sealial S.à r.l.	77956	Syniverse Europe Finance Holdings S.à r.l.	77962
Sendil Investment S.A.	77955	Syniverse Technologies Limited Luxem- bourg S.à r.l.	77962
Serimnir S.A.	77957	Systemax Europe S.à r.l.	77959
Setas S.A.	77955	Tecsyst&IT-Haus A.G.	77956
SFGD S.A.	77954	Telemly S.A. SPF	77959
Shangri-La Hotels (Europe)	77958	The Purple Dog S.à r.l.	77960
SHCO 48 S.à r.l.	77959	The Purple Dog S.à r.l.	77961
Shiofra 1 S.à r.l.	77956	The Purple Dog S.à r.l.	78000
Shiofra 2 S.à r.l.	77956	Tulipe Investments S.A.	77960
SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l.	77960		

Rolby Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.914.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2014.

Rolby Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager

Référence de publication: 2014057351/14.

(140065730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

RBS Global Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Pour la société
RBS Global Banking (Luxembourg) S.A.
Blaise Garban
Un mandataire / Head of Legal

Référence de publication: 2014057355/14.

(140066022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

RPSE Lunghezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.014.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 101.931.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 23 avril 2014, l'adresse professionnelle du gérant Will Rowson a été modifiée en Schiphol boulevard 281, à BH-1118 Schiphol La Haye.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014057363/14.

(140065758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

SFGD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 154.119.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 28 juin 2012, les administrateurs ont décidé de nommer Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur-délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 28 juin 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014057394/12.

(140065616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

RSI S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 15, rue Gibraltar.

R.C.S. Luxembourg B 146.821.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057365/11.

(140066120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Ryght Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 155.620.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 avril 2014

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Eddy WIRTZ, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant qu'administrateur, en remplacement de Madame Céline JULIEN, démissionnaire, et dont il terminera le mandat.

Par conséquent, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057367/13.

(140065779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

S.C. Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.346.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057368/10.

(140066073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Sendil Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.349.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057391/9.

(140065962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Setas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SETAS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014057393/11.

(140065582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Sealiah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 184.578.

Minutes de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Luxembourg en date du 23 avril 2014

- L'assemblée générale des associés de la Société a accepté la démission de Monsieur Pierre Metzler de sa fonction de gérant unique de la Société avec effet au 22 avril 2014.

- L'assemblée générale des associés de la Société a décidé de nommer Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 Décembre 1976 à Port Lairge, Waterford, Irlande, résidant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en tant que nouveau gérant unique de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 22 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057371/15.

(140065961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Shiofra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.257.

- Monsieur Jens Hoellermann a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

* M. Simon Barnes, gérant

* M. Ian Kent, gérant

* M. Iain MACLEOD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057373/15.

(140065744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Shiofra 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.759.

- Monsieur Jens Hoellermann a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

* M. Simon Barnes, gérant

* M. Ian Kent, gérant

* M. Iain McLEOD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057374/15.

(140065743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Tecsys&IT-Haus A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057425/9.

(140065774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Sonterra Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.149.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 9 avril 2014. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 17 avril 2014.
Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.
Société domiciliataire
Wim Rits / Alan Botfield
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014057378/14.

(140065587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Sivato Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: DKK 8.906.491,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.852.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 mars 2014, le conseil de gérance de Sivato Holding S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2014.

En outre, il y a lieu de rectifier le nom d'un des gérants, lequel est nommé 'Simon Henin' et non 'Simon Hennin'.

Enfin, les gérants de la société ont changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Simon Henin a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- M. Christophe Ponticello a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et
- M. Clément Labi a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014057375/19.

(140065635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Serimnir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.998.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68502 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057392/10.

(140065546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Sitinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.941.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057399/11.

(140065612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Sound Holdings FP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.137.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 24 mars 2014 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Le siège social de la personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A. a été transféré du 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 24 mars 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057379/14.

(140065861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.205.817,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

EXTRAIT

En date du 15 avril 2014, les associées ont pris la résolution de nommer comme Commissaire aux comptes de la société, L'Alliance Révision S.à r.l. dont le siège social est établi à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg pour un mandat qui prendra fin avec l'approbation des comptes annuels au 31 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un gérant

Référence de publication: 2014057384/15.

(140066125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Syniverse Asia Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 166.261.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 4 mars 2014:

- Martin Picciano à démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la société avec effet au 31 mars 2014.
- David Hitchcock, ayant pour adresse le 8125 Highwoods palm Way, Tampa, FL 33647 Etats-Unis est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 31 mars 2014 pour un période indéterminé;

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014057385/15.

(140065806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68498 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057395/10.

(140065751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Systemax Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.136.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.
Systemax Europe S.à r.l.
Joost A. Mees
Gérant

Référence de publication: 2014057388/13.

(140065957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

SHCO 48 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.269.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 mars 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
2. Intertrust management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
3. Mme WANG Yue, administrateur de sociétés, né à Tianjin (Chine), le 5 septembre 1970, demeurant à 28, Xing Guo Rd, 318 Lane, 200052 Shanghai, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
4. UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 64474, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
5. Le nombre de gérants a été augmenté de un (1) à (2).

Luxembourg, le 23.04.2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour SHCO 48 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014057397/21.

(140066137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

SLCO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 163.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057402/10.

(140065512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Telemly S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 163.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057427/10.

(140066077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Tulipe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 28.165.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Tulipe Investments S.A qui s'est tenue à Luxembourg le 10 avril 2014 à 11.30 heures

[OMISSIS]

Sixième résolution:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance l'assemblée générale décide de nommer un nouveau conseil d'administration composé comme suit:

Administrateurs:

Marco Sterzi, né le 10 novembre 1964 à Milan, Italie et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange, France et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à Metz, France et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Finsev SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.749.

Le mandat du nouveau conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2014056881/30.

(140065082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

SIGNA KHM SP Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.318.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 15. Januar 2014

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 15. Januar 2014 hat sich folgende Änderung in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Timo Jäger, geboren am 27. April 1981 in Heidelberg (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 15. Januar 2014 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2014057398/14.

(140065596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

The Purple Dog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 292, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 143.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Itzig, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057428/10.

(140065801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Sitinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 74.941.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057400/11.

(140065613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Sitinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 74.941.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057401/11.

(140065614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

The Purple Dog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 292, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 143.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Itzig, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057430/10.

(140065883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Superior SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 70.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2014057410/11.

(140066003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Southall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.794.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Avril 2014.

Southall Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014057408/13.

(140066167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Sofinter-BDO, Société Anonyme,
(anc. Sofinter).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 avril 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014057405/11.

(140066045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Syniverse Europe Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 166.291.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 4 mars 2014:

- Martin Picciano a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la société avec effet au 31 mars 2014.
- David Hitchcock, ayant pour adresse le 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, FL 33647 Etats-Unis est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 31 mars 2014 pour une période indéterminée;

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014057386/15.

(140065804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Sabian Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 31.491.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2013

L'Assemblée Générale entérine la décision du Conseil d'Administration du 5 février 2013 de nommer comme nouvel administrateur suite au décès de Monsieur Patrick ROCHAS:

- Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L - 2530 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015.

L'Assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes «MAZARS», société enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en «FIDUO» avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014057389/18.

(140065729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Syniverse Technologies Limited Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.314.175,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 109.389.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 25 mars 2014:

- Martin Picciano a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 25 mars 2014.
- Jeffrey Gordon a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 25 mars 2014.

- Noel McCormack, ayant pour adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la société avec effet au 25 mars 2014 pour une période indéterminée;
- Mathieu Gangloff, ayant pour adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg est nommé gérant de classe B de la société avec effet au 25 mars 2014 pour une période indéterminée;
- Laura Binion ayant pour adresse le 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, FL 33647, Etats-Unis est nommée gérant de classe A de la société avec effet au 25 mars 2014 pour une période indéterminée;
- David Hitchcock, ayant pour adresse le 8125 Highwoods Palm Way, Tampa, FL 33647 Etats-Unis est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 25 mars 2014 pour une période indéterminée;

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014057387/21.

(140065805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

Colony Retail Europe III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 182.004.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Colony Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B88540,

here represented by Sara LECOMTE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 28 March 2014.

I. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declare being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Colony Retail Europe III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.004, incorporated by a deed of the undersigned notary of 22 November 2013, not published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23 January 2014 under number 208 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary dated 11 December 2013 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 24 December 2013 under number 3274.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Expansion of the corporate object of the Company
2. Amendment of Article 2 (Corporate Object) of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the resolution to be adopted above; and,
3. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to expand the Company's corporate object in order to allow the Company to also act as general partner ("gérant commandité") of Luxembourg common limited partnerships (sociétés en commandite simple).

Second resolution

So as to reflect the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 2 (Corporate Object) of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ **2. Corporate object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The purpose of the Company is further to act as general partner (gérant commandité) of Luxembourg corporate partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions) and/or Luxembourg common limited partnerships (sociétés en commandite simple).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B88540,

ici représenté par Sara LECOMTE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Colony Retail Europe III S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.004, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 janvier 2014 sous le numéro 208 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 décembre 2013 sous le numéro 3274.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Extension de l'objet social de la Société;
2. Modification de l'Article 2 (Objet social) des statuts de la Société (les «Statuts») de façon à refléter la résolution à adopter ci-dessus; et,
3. Divers.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'étendre l'objet social de la Société afin de lui permettre d'agir également en qualité de gérant commandité de sociétés en commandite simple.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 2 (Objet social) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

L'objet de la Société est par ailleurs d'agir en tant que gérant commandité de sociétés (luxembourgeoises) en commandite par actions et/ou de sociétés (luxembourgeoises) en commandite simple.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S.LECOMPTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 avril 2014. Relation: LAC/2014/16440. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014056443/162.

(140065034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Armeria, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 186.270.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the first of April.

Before Maitre Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

The company MAZE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg with file number B-110.554,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under a power of attorney, issued under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Applicant appealed to the Notary, by proxy, for making the Act of Incorporation of the Limited Liability Company, the Articles of Association of which has been approved as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "ARMERIA" S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Capellen/Mamer by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers. The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and end on the 31th December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 19.

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory Measures

The first financial year shall begin today, and end on 31st December 2014.

Evaluation of the Expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand one hundred fifty euros (EUR 1,150.-).

Subscription

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company MAZE S.à r.l., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Decisions of the sole applicant

The sole applicant, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:

1.- The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The number of Managers is set to one.

3.- The general meeting appoints as the sole Manager, for an indefinite period:

- TITAN, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) the registered office of which is located at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.838.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MAZE S.à r.l., société constituée sous le droit Luxembourgeois, ayant son siège à L-8308 Cappellen, 75, Parc d'Activités, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de dossier B-110.554.

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "ARMERIA" S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Capellen/Mamer par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 16. Exercice social.**

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et
- (v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 18.**

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale**Art. 19.**

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société MAZE S.à r.l., pré désignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Décision de l'associée unique

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de Gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que Gérant unique, pour une durée indéterminée:
 - TITAN, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché du Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.838;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 avril 2014. Relation GRE/2014/1411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014056380/453.

(140064863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

E&C Global Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.280.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of April.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RCSN Engineering and Construction, S.A. a company with registered office at c/o Fabrega Molino & Mulino, BMW Plaza, piso 9, Calle 50, Panama City, Republic of Panama 0816-00744,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “E&C Global Consultants S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at USD 20,000 (twenty thousand United-States Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) shares numbered from 1 to 20,000 having a nominal value of USD 1.00 (one United-States Dollar) each divided into:

(i) 19,100 ordinary shares numbered from 1 to 19,100 (collectively the Ordinary Shares and individually an Ordinary Share);

(ii) 100 class A shares numbered from 19,101 to 19,200 (collectively the Class A Shares and individually a Class A Share);

(iii) 100 class B shares numbered from 19,201 to 19,300 (collectively the Class B Shares and individually a Class B Share);

(iv) 100 class C shares numbered from 19,301 to 19,400 (collectively the Class C Shares and individually a Class C Share);

(v) 100 class D shares numbered from 19,401 to 19,500 (collectively the Class D Shares and individually a Class D Share);

(vi) 100 class E shares numbered from 19,501 to 19,600 (collectively the Class E Shares and individually a Class E Share);

(vii) 100 class F shares numbered from 19,601 to 19,700 (collectively the Class F Shares and individually a Class F Share);

(viii) 100 class G shares numbered from 19,701 to 19,800 (collectively the Class G Shares and individually a Class G Share);

(ix) 100 class H shares numbered from 19,801 to 19,900 (collectively the Class H Shares and individually a Class H Share); and

(x) 100 class I shares numbered from 19,901 to 20,000 (collectively the Class I Shares and individually a Class I Share).

The Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares and individually a Share.

5.2. The Shares are in registered form.

5.3. The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

5.4. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision of the shareholders may, but need not, specify that the allocation of any amount is contributed by, and is linked to, the contributor.

5.5. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.6. All Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. Redemption takes place at the Company's initiative, at the exclusion of the holders of Shares' request, and for one or more entire classes of Shares (through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es)). In the case of redemption of classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class I).

5.7. In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.

5.8. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

5.9. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of article 15 of the Articles.

5.10. Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this article 5, the following terms have the following meanings:

Available Amount means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to net profits according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of article 15 of the Articles);

P = any freely distributable reserves, to the extent these do not consist of net profits;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the cancellation amount per Share to be paid to the shareholders.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.

Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

Total Cancellation Amount means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Each Share entitles its holder to identical voting rights.

6.3. The Shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.6. The transfer of Shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.7. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. The Company may redeem a specific class of Shares, in whole but not in part, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital and the class of Shares so redeemed is immediately cancelled.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes. i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the sixteenth (16) of May and ends on the fifteenth (15) of May of the following year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation to the Legal Reserve, the holder(s) of each class of Shares shall have the right, as a class, to receive out of the annual profits of the Company available for distribution, a preferential and cumulative return equal to a certain percentage from 0.1% to 0.9% of the aggregate nominal value of the Shares composing the respective class such that the holder(s) of Class A Shares will have the right to receive a return equal to 0.1% of the aggregate nominal value of the Class A shares, the holder(s) of Class B Shares will have the right to receive a return equal to 0.2% of the aggregate nominal value of the Class B Shares, the holder(s) of Class C Shares will have the right to receive a return equal to 0.3% of the aggregate value of the Class C Shares and so on, until the holder(s) of Class I Shares which will be entitled to receive a return equal to 0.9% of the aggregate nominal value of the Class I Shares.

15.3. After the allocation of the preferential and cumulative return per class of Shares pursuant to article 15.2, all remaining profits of the Company available for distribution, if any, shall be allocated to the last class of Shares in alphabetical order in existence, starting from Class I Shares (then if no Class I Shares remain in existence, the allocation under this article shall start with the Class H Shares as long as they are in existence, and so forth until only the ordinary shares are outstanding).

15.4. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with the rules set out under articles 15.2 and 15.3 of the Articles.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the fifteenth (15) of May 2015.

Subscription and payment

RCSN Engineering and Construction, S.A., represented as stated above, subscribes for 20,000 (twenty thousand) shares numbered from 1 to 20,000 having a nominal value of USD 1.00 (one United-States Dollar) each divided into:

- 19,100 ordinary shares numbered from 1 to 19,100;
- 100 class A shares numbered from 19,101 to 19,200;
- 100 class B shares numbered from 19,201 to 19,300;
- 100 class C shares numbered from 19,301 to 19,400;
- 100 class D shares numbered from 19,401 to 19,500;
- 100 class E shares numbered from 19,501 to 19,600;
- 100 class F shares numbered from 19,601 to 19,700;
- 100 class G shares numbered from 19,701 to 19,800;
- 100 class H shares numbered from 19,801 to 19,900; and
- 100 class I shares numbered from 19,901 to 20,000,

and agrees to pay them in full by a contribution in cash of USD 20,000 (twenty thousand United-States Dollars).

The amount of USD 20,000 (twenty thousand United-States Dollars) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Nelson Randall Stephen, born on August 15, 1953 in Texas, United States of America, residing at 134 Vintage Park Boulevard, Suite A-161, Houston, Texas 77070, United States of America; and
- Mr. Harms Gregory Martin, born on November 26, 1949 in Texas, United States of America, residing professionally at 14415 Dracaena Court, Suite 200, Houston, Texas 77070, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- M. Tamás Péter Márk, born at Budapest, Hungary on June 8, 1981, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Mrs. Ingrid Cernicchi, born at Metz, France on May 18, 1983, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour d'avril.

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

RCSN Engineering and Construction, S.A., une société dont le siège social se situe au c/o Fabrega Molino & Mulino, BMW Plaza, piso 9, Calle 50, Panama City, République du Panama 0816-00744,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "E&C Global Consultants S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américain (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1,-) chacune divisées en:

(i) 19,100 parts sociales ordinaires numérotées de 1 à 19.100 (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement la Part Sociale Ordinaire);

(ii) 100 parts sociales de classe A numérotées de 19.101 à 19.200 (collectivement les Parts Sociales A et individuellement la Part Sociale A);

(iii) 100 parts sociales de classe B numérotées de 19.201 à 19.300 (collectivement les Parts Sociales B et individuellement la Part Sociale B);

(iv) 100 parts sociales de classe C numérotées de 19.301 à 19.400 (collectivement les Parts Sociales C et individuellement la Part Sociale C);

(v) 100 parts sociales de classe D numérotées de 19.401 à 19.500 (collectivement les Parts Sociales D et individuellement la Part Sociale D);

(vi) 100 parts sociales de classe E numérotées de 19.501 à 19.600 (collectivement les Parts Sociales E et individuellement la Part Sociale E);

(vii) 100 parts sociales de classe F numérotées de 19.601 à 19.700 (collectivement les Parts Sociales F et individuellement la Part Sociale F);

(viii) 100 parts sociales de classe G numérotées de 19.701 à 19.800 (collectivement les Parts Sociales G et individuellement la Part Sociale G);

(ix) 100 parts sociales de classe H numérotées de 19.801 à 19.900 (collectivement les Parts Sociales H et individuellement la Part Sociale H);

(x) 100 parts sociales de classe I numérotées de 19.901 à 20.000 (collectivement les Parts Sociales I et individuellement la Part Sociale I)

Les Parts Sociales Ordinaire, les Parts Sociale A, les Parts Sociale B, les Parts Sociale C, les Parts Sociale D, les Parts Sociale E, les Parts Sociale F, les Parts Sociale F, les Parts Sociale G, les Parts Sociale H et les Parts Sociale I sont ci-après collectivement définies en tant que Parts Sociales et individuellement en tant que Part Sociale.

5.2. Les actions sont nominatives.

5.3. La Société peut à cet fin ouvrir un compte de prime d'émission (Compte de Prime d'Emission) dans lequel toute prime payée sur toute Part Sociale doit être transférée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) sous réserve de la Loi et des Statuts.

5.4. La Société peut, sans limite, accepter un apport ou toute contribution sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et de créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les associé(s) sous réserve de la Loi et des Statuts. Par souci de clarté, ladite décision peut, mais ne doit pas, allouer spécifiquement lesdites contributions au contributeur.

5.5. Le capital Social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée, suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

5.6. Toutes les Parts Sociales sont rachetables suivants les conditions et aux modalités (pour le besoin de ces Statuts, rachetables signifie que les Parts Sociales sont rachetées et annulées), énoncées ci-après. La Société doit aviser les porteurs de Parts Sociales avant tout rachat. Le rachat s'effectue à l'initiative de la Société, ce qui exclut la demande des porteurs de Parts Sociales, ceci pour une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales (par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette catégorie(s)). Dans le cas d'un rachat de Parts Sociales d'une même catégorie, ce rachat sera effectué dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie I).

5.7. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales, cette catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au Montant Disponible au prorata de sa participation dans cette catégorie (avec comme limite cependant le Montant Total d'Annulation) et les porteurs de Parts Sociales de la catégorie rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue par ces derniers et rachetée.

5.8. La Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie devant être rachetée.

5.9. Le Montant Total d'Annulation doit être un montant décidé par le Conseil sur base des Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts.

5.10. Après le rachat des Parts Sociales de la catégorie pertinente de Parts Sociales, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra alors exigible.

Pour les fins du présent article 5, les termes suivants prennent les significations suivantes:

Montant Disponible signifie concernant les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à cette catégorie de Parts Sociales (tel que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à une distribution de bénéfices nets conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté des (i) réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission de part sociale) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital sociale et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie des Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires pertinents (en évitant toute double comptabilisation) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Dans lequel;

AA = Montant Disponible;

NP= bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales, conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts (y compris les bénéfices reportés tel que déterminés par chaque catégorie de Parts Sociales, conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts);

P = les réserves librement distribuables, dans la mesure où celles-ci ne consistent en bénéfices nets;

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles déterminés en conformité avec la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = les sommes placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Social signifie le montant de l'annulation par Part Sociale devant être versée à l'associé.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société tel qu'ils apparaissent à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui correspond, au plus tôt, à celle qui est antérieure de huit (8) jours à la date de rachat de la catégorie de Part Sociales concernée.

Montant total de l'annulation signifie le montant de rachat devant être payé pour les Parts Sociales rachetées.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Chaque Part Sociale confère à son détenteur des droits de vote identiques.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.6. La cession de Parts Sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.7. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le seize (16) mai et se termine le quinze (15) mai de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Après allocation à la Réserve Légale, les détenteurs des Parts Sociales auront le droit, par classe, de recevoir des profits annuels de la Société et librement distribuables, un droit économique préférentiel et cumulatif égal à certains pourcentages de 0.1% à 0.9% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales composant la classe pertinente de telle sorte à ce que les détenteurs de Parts Sociales A auront le droit de recevoir un droit économique égal à 0.1% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales A, les détenteurs de Parts Sociales B auront le droit de recevoir un droit économique égal à 0.2% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales B, les détenteurs de Parts Sociales C auront le droit de recevoir un droit économique égal à 0.3% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales C et ainsi de suite jusqu'à ce que les détenteurs de Parts Sociales I aient le droit de percevoir un droit économique égal à 0.9% de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales I.

15.3. Après allocation du droit économique préférentiel et cumulatif conformément à l'article 15.2, tout profit restant de la Société et disponible pour distribution sera alloué à la dernière classe de Parts Sociales existante prise dans l'ordre alphabétique, commençant par la classe des Parts Sociales I (et si la classe des Parts Sociales I n'existe pas, l'allocation prévue par cet article commencera par la classe des Parts Sociales H pour autant qu'elle existe toujours et ainsi de suite jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires.

15.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le quinze (15) mai 2015.

Souscription et libération

RCSN Engineering and Construction, S.A. représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un (1) Dollar Américain chacune divisées en:

- 19.100 parts sociales ordinaires numérotées de 1 à 19.100;
- 100 parts sociales de classe A numérotées de 19.101 à 19.200;
- 100 parts sociales de classe B numérotées de 19.201 à 19.300;
- 100 parts sociales de classe C numérotées de 19.301 à 19.400;
- 100 parts sociales de classe D numérotées de 19.401 à 19.500;
- 100 parts sociales de classe E numérotées de 19.501 à 19.600;
- 100 parts sociales de classe F numérotées de 19.601 à 19.700;
- 100 parts sociales de classe G numérotées de 19.701 à 19.800;
- 100 parts sociales de classe F numérotées de 19.801 à 19.900; et
- 100 parts sociales de classe G numérotées de 19.901 à 20.000,

et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille Dollars Américain (USD 20.000).

Le montant de vingt mille Dollars Américain (USD 20.000.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Nelson Randall Stephen, né le 15 août, 1953 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, résident au 134 Vintage Park Boulevard, Suite A-161, Houston, Texas 77070, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Mr. Harms Gregory Martin, né le 26 novembre 1949 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, résident à professionnellement au 14415 Dracaena Court, Suite 200, Houston, Texas 77070, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Tamás Péter Márk, né à Budapest, Hongry le 8 juin 1981, résident professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
 - Mme. Ingrid Cernicchi, née à Metz, France le 18 mai 1983, résident professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
3. Le siège social de la Société est établi au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2014. Relation: LAC/2014/16820. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056493/703.

(140065103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

BPS Luxembourg S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 186.298.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of April.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

8848076 Canada Corp., a Canadian corporation having its registered address at 5300 Commerce Court West, 199 Bay Street, Toronto, ON M5L 1B9, Canada, and registered with the Trade Register of Corporations Canada under number 884807-6, here represented by Ms Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 9, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company

may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “BPS Luxembourg S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at two hundred and fifty thousand U.S. Dollars (USD 250,000.-) represented by two thousand and five hundred (2,500) shares with a nominal value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

In case of exceptional circumstances, the board of managers is authorized to adopt written decisions. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers, and should necessarily be ratified by a meeting of the board of managers held in Luxembourg.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters

as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on June 1st and ends on May 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on May 31st, 2015.

Subscription - Payment

All the two thousand and five hundred (2,500) shares have been subscribed by 8848076 Canada Corp., prenamed.

All the shares have been fully paid by a contribution in cash in the amount of three million U.S. Dollars (USD 3,000,000.-) (the "Contribution in Cash") so that the amount of two hundred and fifty thousand U.S. Dollars (USD 250,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The excess amount of the Contribution in Cash in the amount of two million seven hundred and fifty thousand U.S. Dollars (USD 2,750,000.-) has been allocated as follows:

- Twenty-five thousand U.S. Dollars (USD 25,000.-) have been allocated to the legal reserve of the Company; and
- Two million seven hundred and twenty-five thousand U.S. Dollars (USD 2,725,000.-) have been allocated to the share premium account of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand eight hundred Euro (EUR 2.800.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

* Mr. Roger Keszei, born on March 23rd, 1966, in Göteborg, Sweden, having his address at Lilla Toftavägen 3A, 42931 Kullavik, Sweden.

- *Category B Managers:*

* Mr. Philippe Salpetier, born on August 19th, 1970, in Libramont, Belgium, having his professional address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

* Mr. Livio Gambardella, born on December 2nd, 1975, in Terlizzi, Italy, having his professional address at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, GrandDuché de Luxembourg.

A COMPARU:

8848076 Canada Corp., une société canadienne ayant son siège social au 5300 Commerce Court West, 199 Bay Street, Toronto, ON M5L 1B9, Canada, et enregistrée auprès du «Trade Register of Corporations Canada» sous le numéro 884807-6, représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «BPS Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille dollars U.S. (USD 250.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu

que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conférence call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de circonstances exceptionnelles, le conseil de gérance est autorisé à prendre des résolutions circulaires. Ces décisions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants, et devront être ratifiées lors d'une réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par qui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mai 2015.

Souscription - Libération

Toutes les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ont été souscrites par 8848076 Canada Corp., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de trois millions de dollars U.S. (USD 3.000.000,-) (l'«Apport en Numéraire»), de sorte que la somme de deux cent cinquante mille dollars U.S. (USD 250.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le montant excédentaire de l'Apport en Numéraire d'un montant de deux millions sept cent cinquante mille dollars U.S. (USD 2.750.000,-) a été alloué comme suit:

- vingt-cinq mille dollars U.S. (USD 25.000,-) ont été alloués à la réserve légale de la Société; et
- deux millions sept cent vingt-cinq mille dollars U.S. (USD 2.725.000,-) ont été alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille huit cents Euros (EUR 2.800,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

* M. Roger Keszei, né le 23 mars 1966, à Göteborg, Suède, ayant son adresse à Lilla Toftavägen 3A, 42931 Kullavik, Suède.

- *Gérants de catégorie B:*

* M. Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* M. Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975, à Terlizzi, Italie, ayant son adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 avril 2014. Relation: ECH/2014/760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056419/513.

(140065417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Copernicus General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.998.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth of February,
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Copernicus General Partner S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register_Luxembourg under section B number 169998, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, Civil Law Notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 7 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1968 on 8 August 2012; the Articles of Association of which have never been amended.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of share-quotas held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the representative of the appearing party and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the twelve thousand five hundred (12,500) share-quotas, representing the entirety of the corporate capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of José Constantino Néstola Montero, professionally residing at Hondoneras, 48, 05698-Navalongüilla, Ávila, Spain, as liquidator of the Company (the Liquidator).
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company.
4. Discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and,
5. Miscellaneous.

IV.- The entirety of the corporate capital being represented at the present Meeting, the Shareholders present or represented, consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decide the anticipated dissolution of the company and to voluntarily put it into liquidation (liquidation volontaire) with immediate effect.

Second resolution

The general meeting decides to appoint Mr José Constantino Néstola Montero, professionally residing at Hondoneras, 48, 05698-Navalongüilla, Ávila, Spain, as liquidator of the Company.

Third resolution

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Fourth resolution

The meeting decides to give full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate until the date of the present deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité «Copernicus General Partner S.à r.l.», une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg section B numéro 169998, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date 7 juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1968 du 8 août 2012; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la dissolution de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.
- 2.- Nomination de José Constantino Néstola Montero, demeurant professionnellement à Hondoneras, 48, 05698-Navalongüilla, Ávila, Espagne, en tant que liquidateur.
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société.
- 4.- Décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat; et,
- 5.- Divers.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les associés présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, Monsieur José Constantino Néstola Montero, demeurant professionnellement à Hondoneras, 48, 05698-Navalongüilla, Ávila, Espagne.

Troisième résolution

Le liquidateur préqualifié a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (EUR 1.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 01^{er} mars 2013. Relation: LAC/2013/9546. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014056448/128.

(140064821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Deka Vienne Rocher SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 159.703.

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am achten April,
vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Gesellschafter der Deka Vienne Rocher S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, die am 21. Februar 2011 durch Urkunde des unterzeichnenden Notars gegründet wurde, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 24. Juni 2011 mit der Nummer 1374 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 17. Juni 2013, veröffentlicht im Mémorial, C, Nummer 2027 vom 21. August 2013.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Gerd Kiefer, Bankangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Annick Braquet, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Protokollführerin der Versammlung.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I. Aus einer durch die Gesellschafter, beziehungsweise deren Bevollmächtigten, gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise die Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlich vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II. Die Versammlung ist demnach ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden ist:

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 200.000,00 EUR um es von seinem jetzigen Betrag von 137.100.000,00 EUR auf 137.300.000,00 EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 2.000 neuen Anteilen, welche durch die alleinige Gesellschafterin gezeichnet werden und vollständig in bar eingezahlt werden

2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Anteile
 3. Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung - Kapital der Gesellschaft
- Sodann trifft die Generalversammlung nach Beratung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um zwei Hundert Tausend Euro (200.000,00 EUR) auf einhundertsebenunddreißig Millionen dreihunderttausend Euro (137.300.000,00 EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zwei Tausend (2.000) neuen Anteilen mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100,00 EUR).

Zweiter Beschluss

Die zwei Tausend (2.000) neuen Anteile werden sodann durch den alleinigen Gesellschafter der Deka Vienne Rocher S.à r.l., die Deka Immobilien Investment GmbH, hier vertreten aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht durch Herrn Gerd Kiefer, vorgeannt, gezeichnet.

Die Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Die zwei Tausend (2.000) neuen Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwei Hundert Tausend Euro (200.000,00 EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich festgestellt wurde.

Dritter Beschluss

Auf Grund dieser Kapitalerhöhung wird Artikel fünf.eins (5.1) der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5. Kapital.**

5.1 Das Kapital der Gesellschaft ist auf einhundertsebenunddreißig Millionen dreihunderttausend Euro (137.300.000,00 EUR) festgelegt und besteht aus einer Million dreihundertdreiundsiebzig Tausend (1.373.000) Namensanteilen mit einem Nennwert je Gesellschaftsanteil von ein hundert Euro (100,00 EUR), alle Gesellschaftsanteile sind gezeichnet und voll eingezahlt.“

Französische Fassung von Artikel 5.a.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent trente-sept millions trois cent mille euros (EUR 137.300.000.-) représenté par un million trois cent soixante-treize mille (1.373.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 2.000.- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. KIEFER, A. BRAQUET, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2014. Relation: LAC/2014/17558. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 22. April 2014.

Référence de publication: 2014056476/72.

(140065222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

The Purple Dog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 292, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 143.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Itzig, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057431/10.

(140066104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.